

**DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS**

**ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT  
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

**ARRÊTÉ DE CHARGE DE FONCTIONS**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique et l'ordonnance n°2021-1574 du 24 novembre 2021 portant partie législative du code général de la fonction publique,

Vu l'arrêté n°02/2022 du 9 mai 2022 portant organisation des services départementaux,

Vu l'arrêté en date du 21 septembre 2022 portant nomination de madame Lucie Coppin, assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle, par voie de détachement auprès du Département du Pas-de-Calais, pour une durée d'un an, à compter du 15 septembre 2022,

Sur proposition de madame la Directrice générale des services départementaux,

**Le Président du Conseil départemental,**

**ARRÊTE :**

**Article 1 :**

À compter du 15 septembre 2022, madame Lucie Coppin, assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle, est chargée des fonctions de chef de mission au sein de la maison du Département solidarité de l'Artois – maison de l'autonomie – mission évaluation.

**Article 2 :**

Cet arrêté sera publié sur le site internet du Département.

Arras, le 20 octobre 2022

Le Président du Conseil départemental

  
**Jean-Claude LEROY**